

Jeunesse et éducation populaire : demande de subventions pour 2019



Le Gouvernement vient de lancer un appel à projets dans le cadre des partenariats qui seront établis en 2019 avec les associations nationales agréées jeunesse et éducation populaire.

Cette année, les financements sont axés sur les actions destinées aux jeunes les plus éloignés des dispositifs, notamment dans les territoires fragilisés, et favorisant les pratiques innovantes en matière d'éducation populaire ainsi que l'accès à l'autonomisation et à la responsabilisation des jeunes.

Ainsi, les projets associatifs doivent prioritairement viser à :

- renforcer les cohérences éducatives (accompagnement des usages numériques, par exemple) ;
- soutenir l'accompagnement au départ en vacances pour les jeunes en situation de fragilité et favoriser la mixité ;
- renforcer le vivre ensemble et l'adhésion aux principes et valeurs de la République, par la mise en place d'initiatives citoyennes développant la diversité des publics (développer l'accès des jeunes, des femmes et des personnes issues de la diversité à tous les niveaux de responsabilité des associations, notamment).

En pratique : les associations effectuent leur demande de subvention, au plus tard le 29 mars 2019, via leur [Compte Asso](#).

[Lettre de cadrage n° 19 du 18 décembre 2018, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse](#)

© 2019 Les Echos Publishing